

Référentiel métier Diplôme d'État de professeur de musique

I - Contexte du métier

1 – Définition

Le professeur de musique diplômé d'État est chargé de l'enseignement des pratiques de la musique. Suivant les cas, il assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il accompagne les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il peut être associé à la formation d'élèves en cycle à vocation d'orientation professionnelle. Il peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, il a la nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue.

Par ailleurs, il peut exercer des activités impliquant ses compétences artistiques et pédagogiques dans d'autres contextes professionnels : interprète, compositeur, arrangeur, directeur d'ensembles instrumentaux ou vocaux, musicologue, intervenant lors de stages ou d'ateliers, concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation à la musique, acteur au sein de structures de diffusion et de création.

Le professeur de musique diplômé d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine) ; il peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariats avec des structures d'autres domaines.

2 – Types de structures concernées par le métier

Le professeur de musique diplômé d'État enseigne principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ;
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

3 – Emplois concernés et leur définition

Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou, à défaut, à la mise en œuvre des orientations de la structure, le professeur de musique diplômé d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il est doté d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion...).

3.1 Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du diplôme d'État peut accéder au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux par voie statutaire (le DE de professeur est, avec le diplôme universitaire de musicien intervenant, l'un des deux diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de deuxième classe).

Le professeur détenteur du diplôme d'État exerce fréquemment ses fonctions dans les établissements relevant des collectivités territoriales et, en particulier, au sein des conservatoires classés par l'État.

L'organisation du travail est rythmée par le calendrier scolaire. Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de vingt heures.

Le bon exercice du métier repose sur un travail de préparation indispensable dont l'organisation est déterminée par l'enseignant.

L'assistant territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

3.2 Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

4 – Place dans la structure de l'organisation professionnelle

Le professeur titulaire du diplôme d'État relevant des collectivités territoriales est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public, quel qu'en soit le mode de gestion. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Dans le cadre d'une structure associative, il est recruté par le président du conseil d'administration.

Référentiel métier Diplôme d'État de professeur de musique

II-Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

I - Enseigner

1 - Être engagé dans une pratique musicale

- A - Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales
- B - Développer sa culture musicale et professionnelle

2 - Mettre en œuvre un projet pédagogique

- A - Construire et organiser sa réflexion pédagogique
- B - Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- C - Mener des séances d'apprentissage
- D - Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante
- E - Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

II - Être acteur du projet d'établissement

1 - Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

- A - Participer à la réalisation du projet de l'établissement
- B - Travailler en équipe
- C - Communiquer

2 - Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

- A - Développer les relations avec des publics diversifiés
- B - Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline Formation Musicale

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline direction d'ensembles vocaux

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline direction d'ensembles instrumentaux

Annexe 1 de l'arrêté du 29 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au JO du 25 août 2016).

Modalités d'évaluation :

EC ou ET = évaluation continue (assurée par l'établissement de formation) ou évaluation terminale (faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures).

Les modalités d'évaluation continue et terminale sont les suivantes :

- Épreuves pratiques : mise en situation pédagogique, mise en situation artistique, éventuellement suivies d'un entretien, réalisation de projet ;
- Épreuve écrite : commentaire d'écoute, analyse, lecture à vue, dossier, mémoire (éventuellement suivis d'un entretien) ;
- Épreuve orale : entretien.

N.B :

1. Les critères d'évaluation peuvent correspondre à plusieurs compétences.
2. La numérotation des points n'induit aucune hiérarchie.
3. Des compétences, connaissances et attitudes propres à certaines disciplines sont définies en fin de référentiel. Ces éléments seront à prendre en compte lors de l'élaboration des épreuves spécifiques pour chaque discipline, en terme de nature des épreuves et de pondération.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
I - ENSEIGNER				
Activité 1 : Être engagé dans une pratique musicale				
A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales	- Maîtriser et entretenir une pratique musicale -Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale - Soutenir ses choix artistiques - Porter un regard critique sur sa pratique artistique - Développer des expériences artistiques tant individuelles que collectives - Aborder de nouveaux répertoires	- Maîtriser une pratique musicale - Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale - Opérer des choix musicaux et les justifier sur les plans techniques et patrimoniaux - Porter un regard critique sur sa pratique artistique - Aborder de nouveaux répertoires	<u>EC et/ou ET</u> Mise en situation artistique et présentation de la prestation	- Qualité et intérêt de l'interprétation ou de la réalisation, cohérence stylistique - Diversité et représentativité du répertoire - Cohérence entre le répertoire présenté et le niveau d'interprétation - Qualité et précision de l'expression écrite et orale
B. Développer sa culture musicale et professionnelle	- Posséder les connaissances culturelles et artistiques liées à son domaine - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Se tenir informé de l'actualité musicale et artistique - S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Être sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales	- Avoir des connaissances dans les domaines de la lutherie, de l'organologie, des nouvelles technologies, etc., en relation avec sa pratique artistique - Être informé de l'actualité musicale et artistique - S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Être sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales	<u>EC et/ou ET</u> Entretien, épreuve écrite (commentaire d'écoute, analyse...)	- Richesse et diversité des acquisitions personnelles, des références et des ressources documentaires - Connaissances de base de champs esthétiques et de domaines artistiques autres que les siens - Mise en perspective des acquisitions personnelles et des ressources dans sa pratique - Identification précise et mise en perspective des références historiques et esthétiques

Activité 2 : Mettre en œuvre un projet pédagogique				
A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique	- Concevoir la formation des élèves de l'éveil au troisième cycle amateur - Participer, en lien avec un professeur d'enseignement artistique, à la formation des élèves de cycle spécialisé ou CEPI - Appliquer sa réflexion pédagogique à des publics de différents niveaux, profils et âges, et aux diverses situations - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Posséder des connaissances élémentaires de techniques instrumentales (justesse, articulation, tessiture...) autres que la sienne - Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique	- Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial - Rédiger son projet d'enseignement - Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audio...) à partir de ces éléments en les adaptant aux différents niveaux, profils et âges - Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique	<u>EC et/ou ET</u> Épreuve écrite Mise en situation pédagogique avec présentation écrite et orale du déroulé de la prestation	- Connaissance et appropriation des textes portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial en vigueur - Formulation écrite et orale précise et étayée des axes et objectifs du projet d'enseignement - Justesse du regard et de l'analyse de la situation pédagogique (diagnostic et mise en perspective)
B. Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves	- Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés - Mobiliser des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie...) - Appréhender les motivations et les projets des élèves - Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves	- Définir les objectifs de son enseignement et adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective - Avoir des connaissances en sciences de l'éducation - Savoir analyser les motivations et les projets des élèves - Savoir identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves	<u>EC</u> et stages en milieu professionnel	- Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques - Adaptation des objectifs en relation avec les enseignants concernés - Adéquation entre le projet et les situations pédagogiques - Hiérarchisation des priorités prenant en compte les attentes et les capacités des élèves

C. Mener des séances d'apprentissage	- Structurer les séances d'apprentissage - Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique - Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale - Prendre en compte les risques physiologiques et les moyens de prévention - Formuler des propositions, des consignes et donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations... - Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine - Intervenir musicalement pendant la séance - Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie - Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves - Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité - Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers...	- Comprendre le sens musical de l'œuvre et construire une séance qui en exploite et en valorise les aspects essentiels - Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique - Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale - Alerter les élèves sur les risques physiologiques et les moyens de prévention - Formuler des propositions, des consignes - Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de la culture ou du patrimoine - Donner des ressources pendant la séance: consignes, interventions, exemples, supports, autres situations... - Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie - Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves - Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité - Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers...	<u>EC</u> Mise en situation pédagogique	- Maîtrise du plan de cours (rythme, durée des séquences...) - Adéquation entre l'espace, la situation pédagogique et les objectifs visés - Expression claire et précise des propositions et des consignes, maîtrise du lexique du domaine concerné - Accompagnement approprié de l'évolution de l'élève au cours de la séance - Adaptation de l'action pédagogique et de l'apport de connaissances en fonction des situations. - À-propos et qualité des exemples et des interventions musicales - Adéquation des ressources mises à disposition et des modalités au regard de la situation pédagogique et des objectifs visés - Mobilisation de connaissances élémentaires sur le langage, la culture, le contexte historique liés aux œuvres étudiées
--------------------------------------	--	---	---	---

C. Mener des séances d'apprentissage (suite)	- Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée - Varier les supports (partitions, audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies) - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève - Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe	- Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève - Susciter et exploiter les interactions au sein du groupe		- Prise en compte des interactions au sein du groupe - Efficacité du travail avec l'élève ou le groupe
D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante	- Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves - Favoriser la mise en situation artistique et scénique de l'élève - Aborder une diversité de genres, styles et esthétiques, et les mettre en perspective - Établir une connexion entre pratique musicale et les autres arts de la scène - Favoriser l'ouverture à tous les arts et y rechercher des références dans des esthétiques diverses	- Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Conduire l'élève à développer une expression et une interprétation personnelle	<u>EC</u> Mise en situation pédagogique	- Précision de l'analyse musicale écrite ou orale et à-propos de son utilisation - Valorisation de la prestation de l'élève - Place laissée à l'élève pour évaluer son propre travail

D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante (suite)	- Aider l'élève à se constituer un patrimoine artistique, et à garder des traces de sa pratique sur différents supports - Susciter la curiosité de l'élève, les inciter à trouver leurs propres réponses et à développer leur esprit critique - Accompagner l'élève dans sa prise d'autonomie et le rendre acteur de son apprentissage			
E. Évaluer et orienter dans le cadre du cursus	- Appréhender la progression technique et artistique des élèves - Apprécier l'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève - Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements) - Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation - En fonction de leurs acquis, de leur progression et des réalisations personnelles dont ils peuvent faire état, orienter les élèves au fil de leur apprentissage	- Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat	<u>EC</u> Entretien	- Cohérence et articulation entre le cursus, les objectifs d'apprentissage et les critères d'évaluation

II - ÊTRE ACTEUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Activité 1 : Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement	- Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'établissement en relation avec le directeur et les autres acteurs - Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet - Inscrire son programme d'activités dans le projet de l'établissement	- Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire - Être force de proposition dans l'évolution du projet	<u>EC et/ou ET</u> Entretien Épreuve écrite	- Informations connues sur le contexte de l'établissement et de son territoire
---	--	--	---	--

B. Travailler en équipe	- Nourrir et partager une réflexion pédagogique - Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires - Apporter ses connaissances et ses conseils pour l'achat de documents (supports audio et vidéo...) et pour la constitution et l'évolution du parc instrumental			
C. Communiquer	- Connaître le fonctionnement et la vie de l'établissement pour en informer les élèves et les parents - Communiquer sur sa démarche pédagogique - Informer les acteurs de l'établissement de son activité	- Informer les acteurs de l'établissement de son activité - Communiquer sur sa démarche pédagogique		- Formulation des objectifs principaux et des objectifs spécifiques du projet d'enseignement
Activité 2 : Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale				
A. Développer les relations avec des publics diversifiés	- S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Éducation nationale, le monde associatif, institutions culturelles, sociales...) - Apporter ses compétences artistiques et pédagogiques ainsi que son expertise sur les répertoires dans la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage - Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur.	- Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement (les publics et les institutions)	<u>EC et/ou ET</u> Entretien Épreuve écrite	- Informations connues concernant l'environnement de l'établissement
B. Participer à un réseau territorial	- S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement artistique - Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles de musique, écoles associatives, MJC, centres de formation...)			

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline « Formation musicale »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments - Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux - Développer le lien entre l'écoute (le son) et l'écriture musicale (le signe) - Concevoir et créer des textes pédagogiques (épreuves, arrangements...) - Connaissance des styles, de l'histoire et de l'évolution des langages musicaux depuis le Moyen-Âge	- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux - Concevoir et créer des textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien	EC et/ou ET Épreuve pédagogique Épreuve écrite Entretien Épreuve pratique	- Connaissance de l'appareil phonatoire et de ses évolutions dans l'enfance et l'adolescence - Capacités à repérer et à alerter sur des problèmes vocaux, capacité à proposer des solutions - Posséder des éléments de technique vocale - Interpréter une mélodie en s'accompagnant - Utiliser des éléments de direction dans le cadre du cours - Capacité à prendre en compte les difficultés de perception ou de lecture des élèves

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline « Direction d'ensembles vocaux »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Organiser et conduire des répétitions	- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations...	- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...) - Développer la communication verbale et son économie - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes	<u>EC et ET</u> Épreuve pratique	En fonction de l'œuvre et du groupe : - Efficacité de la gestion du temps - Pertinence de l'organisation et du planning des répétitions au regard de l'exigence de l'œuvre notamment par la prise en compte du volume de travail par pupitre ou ensemble de pupitres - Efficacité du déroulement de la répétition en fonction des objectifs fixés - Fidélité de restitution de l'intention musicale par l'exemple vocal ou instrumental - Qualité de l'exemple vocal (précision, justesse, timbre)
Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe	- Connaître les éléments de base de la dynamique de groupe - Créer un contexte favorisant les échanges - Savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance	<u>EC</u> Épreuve pratique	- Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline « Direction d'ensembles instrumentaux »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Organiser et conduire des répétitions	- Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations... - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...)	- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Développer la communication verbale et son économie - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes		
Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe	- Connaître les éléments de base de la dynamique de groupe - Créer un contexte favorisant les échanges - Savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance		- Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe